

de lire les pages 120, 121 et 122. Avant de les rapporter, rappelons qu'en célébrant *l'immortelle journée*, et en parlant de la prétendue conspiration des proscrits, Bailleul, rapporteur du Directoire, avoit dit: *On ne cherche point à prouver la lumière. — Nous ne sommes point ici pour apporter des preuves, pour fournir des justifications. Bannissons ces absurdes théories de prétendus principes, ces invocations stupides de la constitution.*

Carnot répond: „Si le peuple français ayant
 „ un jour rompu ses fers, si les représentans
 „ ayant secoué la douloureuse oppression sous
 „ laquelle ils gémissent, les auteurs et les com-
 „ plices de leurs forfaits étoient traduits en juge-
 „ ment pour *l'immortelle journée*; de quoi auroient-
 „ ils à se plaindre, quand on leur diroit: on
 „ vous amène devant ce tribunal pour avoir
 „ médité dans votre sagesse et exécuté, dans
 „ votre amour pour la constitution, la dissolu-
 „ tion du corps-législatif, et des actes de ty-
 „ rannie dignes des Louis XI, des Christiern
 „ et des Cromwel. On usera pour vous de la
 „ même mesure et des mêmes poids dont vous
 „ avez usé pour les autres. Ainsi d'abord vous
 „ êtes condamnés. Maintenant parlez: c'est une
 „ faveur qu'on vous accorde, car vous n'avez
 „ pas permis que les autres parlassent même
 „ après leur proscription. Quelles preuves,
 „ diroient-ils, y a-t-il contre nous? — *On ne*